

Comité de liaison

Hydro-Québec – Fédération québécoise des municipalités

Rapport d'activité 2012-2013



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Hydro
Québec

Table des matières

- 3 Mot de la direction**
- 4 Le comité de liaison**
- 5 Résumé des travaux**
- 6 Bilan des travaux**
 - Réseau de distribution*
- 11 Électrification des transports**
- 12 Autres dossiers en bref**
- 14 Perspectives**

*Photo principale de la couverture :
Municipalité de Saint-Octave-de-Métis, dans le Bas-Saint-Laurent,
région vedette du congrès 2013 de la FQM.*

Le comité de liaison en bref

Institué en 1999, le Comité de liaison Hydro-Québec – Fédération québécoise des municipalités est une table d'échanges qui a le mandat de favoriser le dialogue entre Hydro-Québec et le monde municipal. Grâce notamment à la diffusion d'information entre les deux organisations, à la mise en commun des points de vue et à l'examen approfondi des problématiques les concernant, les travaux du Comité de liaison permettent des collaborations fructueuses et des prises de position conjointes sur les problématiques qui intéressent les deux parties.

Le Comité de liaison relève directement des directions de la FQM et d'Hydro-Québec. Il doit soumettre à l'approbation des deux organismes ses recommandations, avis, projets d'entente ou tout autre document issu de ses travaux. De plus, le Comité doit publier un compte rendu annuel de ses activités à l'occasion des assises de la FQM.

Mot de la direction

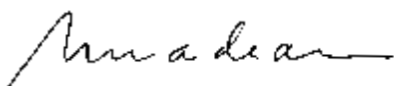
Nous avons le plaisir de présenter le quatorzième rapport du comité de liaison qui réunit la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et Hydro-Québec. Comme les précédents, ce document témoigne de la collaboration vivante et fructueuse que nos organisations entretiennent sur des sujets d'intérêt commun.

Au cours des douze derniers mois, les activités associées au réseau de distribution d'Hydro-Québec ont suscité l'intérêt des membres du comité de liaison. Pour assurer la sécurité de la population et prévenir les interruptions de courant, Hydro-Québec procède à l'entretien régulier de la végétation sur les 100 000 km de son réseau de distribution. Elle a présenté au comité de liaison les moyens mis en place pour réduire les interventions répétitives sur les arbres, les risques d'électrisation et les interruptions de courant. Certains de ces moyens consistent à planter des arbres à faible déploiement et à croissance limitée près des installations électriques. Hydro-Québec doit aussi encadrer l'installation d'objets par des tiers sur les poteaux de distribution. Les objectifs sont d'assurer la sécurité du public et des travailleurs, de permettre l'accès aux poteaux et de maintenir la pérennité du parc.

Le déploiement d'une infrastructure de mesurage avancée (IMA) et l'installation de compteurs de nouvelle génération ont fait l'objet d'un suivi régulier par le comité de liaison. Il faut rappeler que la Régie de l'énergie a autorisé, en octobre 2012, la phase 1 du déploiement des compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec dans la grande région métropolitaine de même qu'une option de retrait pour les clients qui le souhaitent. Différents sujets liés au déploiement, dont les effets allégués des radiofréquences, ont été discutés avec des spécialistes. Le comité de liaison s'est dit satisfait des renseignements obtenus et continuera de suivre le dossier.

L'électricité est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans les transports collectifs et individuels. Hydro-Québec possède tous les atouts nécessaires pour contribuer à cette évolution : une énergie propre et renouvelable, un réseau fiable, une expertise reconnue et des technologies prometteuses. Lancé au printemps 2012, le Circuit électrique est le premier réseau de bornes de recharge publiques au Canada. Après 15 mois d'activités, plus de 170 bornes ont été installées dans 40 villes de 12 régions administratives du Québec. L'expansion du Circuit électrique se poursuivra afin d'étendre sa couverture géographique et de desservir un plus grand nombre de conducteurs de véhicules électriques dans plusieurs régions du Québec. Hydro-Québec tient à remercier la FQM de sa collaboration à ce projet.

Le rapport d'activité 2012-2013 propose une vue d'ensemble des travaux réalisés cette année par le comité de liaison. Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué à la progression des différents dossiers et au bon déroulement de nos activités.



Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive –
Affaires corporatives et secrétaire générale
Hydro-Québec



Bernard Généreux
Président de la Fédération québécoise
des municipalités
Maire de Saint-Prime
Préfet de la MRC du Domaine-du-Roy

Le comité de liaison

Direction d'Hydro-Québec |-----| Direction de la FQM

Comité de liaison

4 représentants de la FQM • 3 représentants d'Hydro-Québec • 2 coordonnateurs • 2 secrétaires

REPRÉSENTANTS D'HYDRO-QUÉBEC

Hervé Lamarre

*Directeur – Grands clients,
Hydro-Québec Distribution*



Louise Pelletier

*Directrice principale –
Projets de développement
et production nucléaire,
Hydro-Québec Production*



**Yves Galipeau,
coordonnateur**

*Chef – Communications avec la
clientèle et les grands partenaires,
Vice-présidence – Affaires publiques
et gouvernementales*



**Anne Lussier*,
secrétaire**

*Conseillère – Relations avec
les collectivités,
Vice-présidence – Affaires publiques
et gouvernementales*



* Mme Anne Lussier a quitté le comité de liaison à la fin de l'exercice 2012-2013. Nous tenons à la remercier pour sa précieuse contribution aux travaux du comité au cours des cinq dernières années.

REPRÉSENTANTS DE LA FQM

Serge Fortin

Préfet de la MRC de Témiscouata



Lionel Fréchette

*Maire de Chester-Est
et préfet de la MRC d'Arthabaska*



Guy Jauron

*Directeur général de la MRC
de Memphrémagog*



Germain Tremblay

Maire de Saint-Ferréol-les-Neiges



Farid Harouni

*Conseiller en recherche
et politiques, FQM*



**Ann Bourget,
coordonnatrice**

Directrice générale, FQM



**Nicolas Fleury,
secrétaire**

*Directeur, Secteur politiques,
recherche et développement, FQM*



Résumé des travaux

DOSSIER	ÉTAT D'AVANCEMENT ET RÉSULTATS
RÉSEAU DE DISTRIBUTION	<p>Novembre 2012 Entretien de la végétation sur le réseau de distribution : Hydro-Québec procède à l'entretien régulier de la végétation sur plus de 100 000 km de lignes de distribution. Les municipalités ont reçu davantage d'information sur ces activités.</p> <p>Installation d'objets par des tiers sur les poteaux d'Hydro-Québec Distribution : pour des raisons de sécurité du public et des travailleurs, et pour maintenir l'accès à ses installations et la pérennité de son parc de poteaux, Hydro-Québec encadre ces pratiques.</p> <p>Février 2013 Déploiement des compteurs de nouvelle génération : suivi du projet et présentation des décisions de la Régie de l'énergie.</p> <p>Radiofréquences et leurs effets sur la santé : explication du phénomène des ondes électromagnétiques et de leurs effets sur le corps humain. Selon Santé Canada, quelle que soit la distance qui nous sépare du compteur, ce dernier ne crée pas de risque pour la santé.</p> <p>Comité technique – Réseau de distribution d'électricité et emprises publiques municipales : suivi du mandat, qui consiste à établir un diagnostic des préoccupations des parties intéressées et à soumettre des recommandations pour améliorer l'efficacité des interventions dans les emprises publiques municipales.</p>
ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS	<p>Novembre 2012 Le Circuit électrique : présentation du premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques au Canada.</p>
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	<p>Novembre 2012 Programme RecycFluo : dépôt du rapport final sur le partenariat entre Hydro-Québec et la FQM à la suite de l'entrée en vigueur du règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) de produits de consommation.</p>
APPELS D'OFFRES POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET PROGRAMME D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-QUÉBEC	<p>En continu Suivi des appels d'offres pour la production d'énergie au moyen d'éoliennes et d'installations de cogénération à la biomasse ou au biogaz et suivi du programme d'achat d'électricité en provenance de petites centrales hydroélectriques (50 MW et moins).</p>
DEUX NOUVEAUX SITES WEB : DES INCONTOURNABLES POUR LES MUNICIPALITÉS	<p>Mai 2013 Site Web sur les affaires municipales régionales : partenaire du monde municipal et régional, Hydro-Québec travaille de concert avec les collectivités. Ce site offre un accès facile à toute l'information pertinente.</p> <p>Site Web sur le bilan des interruptions de service : l'information sur les interruptions planifiées et sur les pannes y est regroupée par région administrative, par MRC et par municipalité. Ce site demeure accessible 24 heures par jour, 7 jours sur 7.</p>

Bilan des travaux

Réseau de distribution

Entretien de la végétation sur le réseau de distribution

Une activité nécessaire pour assurer la sécurité de la population et prévenir les interruptions de courant

Le contact entre les branches et les lignes de distribution, particulièrement en cas de chute de branches, est l'une des principales causes des interruptions de courant. En ce sens, des événements climatiques tels que les grands vents, la neige mouillée et le verglas mettent à rude épreuve le réseau d'électricité d'Hydro-Québec.

C'est pourquoi Hydro-Québec Distribution effectue régulièrement de l'élagage préventif et procède parfois à la coupe de certains arbres situés à proximité de ses lignes de distribution, qui courent sur plus de 100 000 km.

Afin de réduire les interventions répétitives sur les arbres, les risques d'électrisation et les interruptions de courant, Hydro-Québec Distribution suggère de planter des arbres à faible déploiement et à croissance limitée près des installations électriques. Le programme d'Hydro-Québec « Le bon arbre au bon endroit » (BABE) offre de l'information (conférences, formations et publicité) et des outils permettant d'atteindre ces objectifs.

Le [site Web d'Hydro-Québec](#) consacré à la maîtrise de la végétation contient des renseignements pertinents à ce sujet. On peut y consulter la section traitant de l'ABC du choix d'un arbre ainsi que les pages où on explique comment calculer la distance minimale à respecter entre l'arbre et les lignes. En un mot, le développement d'arbres ou d'arbustes à faible déploiement doit être encouragé à proximité du réseau électrique de même que sous les conducteurs.



Bilan des travaux (suite)

Hydro-Québec propose aussi le *Répertoire des arbres et arbustes ornementaux*. Ce document dresse l'inventaire de 1 760 espèces et variétés de végétaux disponibles au Québec. C'est un ouvrage de référence à la portée de tous qui précise aussi les distances minimales à respecter.

En plus de mettre en œuvre le programme BABE, l'entreprise contribue au maintien de la biodiversité dans ses emprises de distribution et a inscrit cette activité à son plan d'action de développement durable. Ainsi, dans des milieux compatibles, elle privilégie dans la mesure du possible la récupération du bois de valeur marchande ou le maintien sur place des résidus de coupe et des chicots. Ces derniers deviennent des perchoirs pour les oiseaux ainsi que des abris et des sites d'alimentation et de mise bas pour les micromammifères.

Les équipes de relations avec le milieu d'Hydro-Québec informent les municipalités des activités de maîtrise de la végétation menées sur leur territoire.

Installation d'objets par des tiers sur des poteaux de distribution

Le comité de liaison a tenu à faire le point sur le dossier de l'installation d'objets par des tiers sur des poteaux de distribution. Pour des raisons de sécurité du public et des travailleurs, d'accès à ses installations et de préservation de la pérennité de son parc de poteaux, Hydro-Québec Distribution a toujours encadré ces pratiques.

En 2010, l'entreprise a actualisé sa norme afin d'en préciser la portée. Il faut rappeler qu'Hydro-Québec demeure responsable des risques liés aux équipements du réseau électrique et qu'elle doit prévenir les situations potentiellement dangereuses.

Ainsi, toute installation d'objets, décoratifs ou non, sur les poteaux de l'entreprise est strictement interdite. L'interdiction couvre les objets de toute nature qui présentent un risque pour la sécurité du public et des usagers ainsi que les objets susceptibles d'endommager les poteaux et de diminuer leur durée de vie. Elle inclut, entre autres, les décorations de Noël, les luminaires privés, les boîtes ou paniers de fleurs, les antennes paraboliques, les nichoirs, les panneaux publicitaires et les cordes à linge. Cependant, Hydro-Québec prévoit certaines exceptions relatives à l'affichage en période électorale, aux panneaux de signalisation routière et aux panneaux d'arrêt d'autobus. À la demande d'une municipalité, les banderoles peuvent aussi être autorisées à certaines conditions et pour une période déterminée.

Lors de la présentation de cette norme au comité de liaison, la FQM en a reconnu le bien-fondé, notamment au regard de la sécurité des personnes et de l'accès aux installations électriques. Avec l'accord de la FQM, Hydro-Québec a rendu publique cette reconnaissance au moyen d'un cyberbulletin sur le sujet.

Assurer la sécurité de tous, l'accès aux installations et la préservation du parc de poteaux

Bilan des travaux (suite)

**Une modernisation
nécessaire, une
technologie de
pointe sécuritaire
et certifiée**

Déploiement des compteurs de nouvelle génération

Le parc actuel de compteurs d'Hydro-Québec est principalement constitué d'appareils électromécaniques, qu'on reconnaît à leur disque tournant et à leurs cadrans. Ce type d'appareil exige une relève manuelle des données de consommation et n'est plus fabriqué en Amérique du Nord depuis 2010.

Plus de 120 millions de compteurs de nouvelle génération ont déjà été déployés dans le monde. Cette technologie de pointe, adoptée par Hydro-Québec, intègre des fonctionnalités qui permettent d'améliorer le service offert aux clients. Parmi celles-ci, on peut mentionner la détection plus rapide des pannes, qui facilite le rétablissement du service, de même que, dès 2014, la possibilité pour le client de mieux suivre sa consommation à partir de son Espace client sur le site Web de l'entreprise.

Le 5 octobre 2012, la Régie de l'énergie a autorisé la phase 1 du déploiement des compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec dans la grande région métropolitaine. Cette décision a été prise après un processus réglementaire rigoureux, comprenant 19 jours d'audiences durant lesquels une douzaine de représentants d'Hydro-Québec sont intervenus. Les représentants de consommateurs, de municipalités et d'autres groupes d'intérêt ont eu l'occasion de discuter des préoccupations liées à la mise en place de cette nouvelle technologie.

La Régie de l'énergie a également rendu une décision quant à une option de retrait pour les clients qui désirent obtenir un compteur non communicant, nécessitant une relève manuelle. Ainsi, si un client ne souhaite pas qu'un compteur de nouvelle génération soit installé chez lui, il doit en informer Hydro-Québec en téléphonant au numéro indiqué dans la lettre qui lui sera envoyée au moins 30 jours avant l'installation pour l'aviser du remplacement du compteur. Dans ces cas, l'entreprise installera un autre type de compteur, qui exige une lecture manuelle et donc la visite périodique d'un releveur. Il importe de préciser que le client ne peut conserver son compteur électromécanique : il doit faire un choix entre un compteur de nouvelle génération ou le compteur de remplacement donnant lieu à certains frais.

Les compteurs de nouvelle génération permettent de lire la consommation des clients à distance et de les facturer sur la base de leur consommation réelle, même si le compteur est inaccessible. Aucun changement de tarification n'est prévu dans le cadre de l'implantation de cette infrastructure de mesurage avancée (IMA).

Les compteurs sont également certifiés par Mesures Canada, une entité qui fixe les normes de précision exigées pour tout appareil de mesurage et qui contrôle l'application de ces normes. En ce qui a trait à la confidentialité des données, Hydro-Québec a mis en place des mécanismes parmi les plus sécuritaires, comparables à ceux du domaine bancaire.

La FQM a invité Hydro-Québec à présenter l'état d'avancement du dossier aux membres de la Commission permanente sur la sécurité publique, les transports et les technologies de l'information. L'entreprise a alors participé à une conférence Web organisée par la FQM, à la satisfaction de tous les participants.

Le comité de liaison suivra le déploiement du projet dans les régions du Québec.

Bilan des travaux (suite)

Le niveau moyen d'exposition est 120 000 fois moins élevé que les limites fixées par Santé Canada

Déploiement des compteurs de nouvelle génération : les radiofréquences et leurs effets sur la santé

Dans le contexte du déploiement des compteurs de nouvelle génération, le comité de liaison a souhaité en connaître plus sur le phénomène des ondes électromagnétiques et sur leurs effets sur le corps humain.

Le type d'ondes émises par les compteurs de nouvelle génération appartient à la catégorie des radiofréquences, qui produisent de la chaleur. Cette chaleur est exprimée en watts (W) ou en microwatts (μW). À titre d'exemple, une antenne de radiotélévision dégage une puissance de 100 000 W. Santé Canada a établi à 6 000 000 μW par mètre carré la limite d'exposition aux radiofréquences. Quand on se trouve, par exemple, à 1 m d'un compteur de nouvelle génération, l'intensité moyenne n'est que de 55 μW par mètre carré. Les niveaux d'exposition aux radiofréquences à proximité d'un compteur de nouvelle génération sont donc largement inférieurs (120 000 fois) aux normes en vigueur. En somme, quelle que soit la distance qui nous sépare du compteur, ce dernier est sécuritaire.

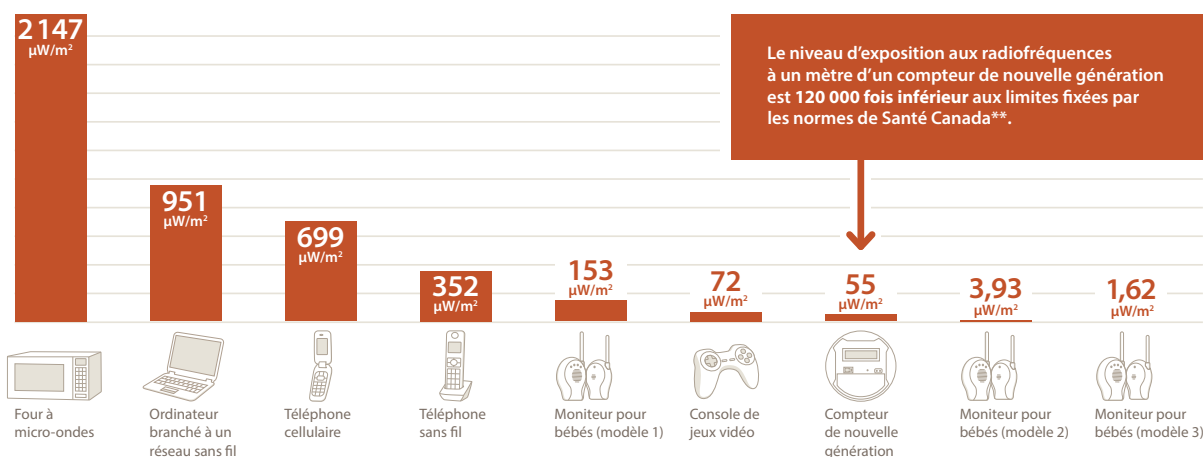
Le 16 décembre 2011, Santé Canada a publié l'avis suivant : « l'exposition à l'énergie radiofréquence des compteurs intelligents ne pose pas de risque pour la santé publique ». Les niveaux d'exposition des compteurs intelligents étant bien inférieurs aux limites de sécurité canadiennes et internationales, Santé Canada considère « qu'aucune mesure de précaution n'est nécessaire pour réduire l'exposition à l'énergie radiofréquence provenant des compteurs intelligents », même dans le cas où plusieurs compteurs sont installés au même endroit.

Les normes canadiennes sont semblables à celles de la Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants, un organisme collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé. La plupart des pays européens ont adopté ces recommandations.

Les membres du comité de liaison ont été rassurés par l'information reçue.

COMPARAISON DES NIVEAUX D'ÉMISSION DE RADIOFRÉQUENCES

Densité de puissance moyenne mesurée à proximité d'appareils domestiques d'usage courant – Essais réalisés par le CRIQ*



* Pour connaître les détails du protocole de mesure ayant permis d'obtenir ces valeurs, se référer au Rapport d'essais de compatibilité électromagnétique, Mesures comparatives des compteurs avancés (compteurs de nouvelle génération), dossier CRIQ 670-43736-5.

** Limite recommandée par Santé Canada : 6 000 000 $\mu\text{W}/\text{m}^2$.

Bilan des travaux (suite)

***Pour améliorer
l'efficacité des
interventions
dans les emprises
publiques
municipales***

Réseau de distribution d'électricité et emprises publiques municipales

Hydro-Québec effectue environ 120 000 interventions par année attribuables à des demandes externes (généralement des demandes d'alimentation en électricité) ou à des projets internes (travaux de maintenance et nouveaux ouvrages à intégrer au réseau). De leur côté, les municipalités sont à la fois des planificateurs du développement de leur territoire, des fournisseurs de services publics et des gestionnaires d'infrastructures et de réseau. Parce qu'Hydro-Québec et les municipalités partagent un espace commun (l'emprise publique), la collaboration entre les deux partenaires est indispensable.

Pour faciliter cette relation entre partenaires et rechercher des solutions respectueuses des obligations et prérogatives de chacun, Hydro-Québec a mis sur pied le comité technique – Réseau de distribution d'électricité et emprises publiques municipales. Le comité technique a traité quatre grands domaines : la planification et la coordination des travaux, les normes et les encadrements, l'administration de même que les aspects légaux et réglementaires.

Afin d'examiner certains enjeux qui ne faisaient pas partie du mandat initial, le comité technique poursuivra sa réflexion sur quatre grands sujets : les déplacements de réseau, les projets d'enfouissement, l'offre de référence et le coût des activités de l'entreprise.

Le comité de liaison suivra de près les travaux du comité technique en 2014.



Électrification des transports

Premier réseau de bornes de recharge publiques au Canada

Le Circuit électrique

Hydro-Québec est à l'origine du premier réseau de bornes de recharge publiques au Canada : le Circuit électrique. Lancé au printemps 2012, ce réseau est le fruit d'un partenariat avec Rona, Les Rôtisseries St-Hubert, Metro et l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Depuis, d'autres partenaires et collaborateurs, dont la FQM, se sont joints au Circuit électrique, contribuant à son rayonnement dans plusieurs régions du Québec.

Les objectifs du Circuit électrique sont d'offrir aux conducteurs de véhicules électriques un réseau de qualité, qu'on peut définir ainsi :

- réseau ouvert ;
- borne simple d'utilisation et adaptée aux rigueurs du climat ;
- fournisseurs des bornes et des services offrant le meilleur rapport qualité-prix ;
- tarif uniforme et forfaitaire ;
- partenaires fondateurs de renom présents dans l'ensemble du Québec ;
- coordination prise en charge par Hydro-Québec.

Le Circuit électrique offre la recharge à 240 V, ce qui permet la pleine charge d'un véhicule électrique rechargeable (VER) en moins de trois heures. La borne de recharge est simple d'utilisation et le paiement à la borne, au montant de 2,50 \$ quelle que soit la durée de la recharge, s'effectue par une carte RFID (de l'anglais *radio frequency identification*). De plus, les clients du Circuit électrique bénéficient en tout temps d'un soutien technique bilingue fourni par CAA-Québec.

Après 15 mois d'activités, le Circuit électrique compte plus de 170 bornes installées dans 40 villes de 12 régions administratives du Québec. Le Circuit poursuit donc l'expansion de sa couverture géographique, notamment par l'émergence de nouvelles

communautés (qui rassemblent les bureaux municipaux, les hôpitaux, les écoles, les universités et les autres établissements d'un même secteur) et de liaisons entre grandes et plus petites villes. Cette approche permet à un plus grand nombre de conducteurs de véhicules électriques de rouler l'esprit tranquille.

La collaboration de la FQM au projet permet à Hydro-Québec d'informer les représentants municipaux du déploiement du Circuit électrique.



Autres dossiers en bref

Appels d'offres pour la production d'énergie et programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec

Le Comité de liaison fait un suivi régulier des appels d'offres pour la production d'énergie et du programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec.

En ce qui concerne l'énergie éolienne, Hydro-Québec a lancé trois appels d'offres jusqu'ici :

- En 2004, Hydro-Québec a retenu huit offres pour un total de 990 MW. La mise en service des installations couvertes par cet appel d'offres est terminée.
- En 2008, l'entreprise a retenu quinze soumissions totalisant 2 004 MW. Six projets sont en service, huit sont en cours de réalisation et un projet est encore soumis au processus d'autorisation gouvernementale.
- À la suite d'un appel d'offres relatif aux initiatives autochtones et communautaires, Hydro-Québec a signé douze contrats d'une valeur globale de 291,4 MW. Tous les projets sont engagés dans le processus d'autorisation gouvernementale.

Le programme d'achat d'électricité en provenance de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins vise l'acquisition d'un bloc d'énergie produit au Québec au moyen de nouveaux projets hydroélectriques soumis par des municipalités ou par des communautés autochtones. Hydro-Québec a retenu treize projets totalisant 149,7 MW. Quatre projets sont en service et un projet est en voie de réalisation.

Il importe de rappeler que le gouvernement du Québec a annoncé en février 2013 qu'il mettait fin au programme de petites centrales hydroélectriques, ce qui a provoqué l'abandon de six projets.

Programme RecycFluo

La FQM a déposé au comité de liaison un rapport final sur le partenariat entre Hydro-Québec et la FQM relatif au programme RecycFluo. L'entente de partenariat prévoit qu'Hydro-Québec verse une contribution financière par municipalité, MRC ou organisme intermunicipal ayant adhéré au programme.

En prévision de la mise en vigueur du règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP), la FQM a entrepris des discussions visant le transfert du programme RecycFluo à l'Association des producteurs responsables (APR). Un protocole d'entente visant ce transfert a été signé en juin 2012 et a permis à l'APR d'être pleinement opérationnelle en juillet, au moment de l'adoption du règlement.

Bilan des travaux (suite)

Deux nouveaux sites Web pour les municipalités

Hydro-Québec a présenté au comité de liaison deux nouveaux sites Web de grand intérêt pour les municipalités.

Connu sous le nom de Lien internet municipal (LIM), le site [Bilan des interruptions de service](#) a fait peau neuve. Au nombre des nouveautés, le site adopte une nouvelle grille graphique et n'exige plus de code d'accès ni de mot de passe. Il devient donc accessible à tous, élus, citoyens et journalistes. De plus, Hydro-Québec y diffuse des messages de signalement de pannes et y explique ce qu'il faut faire si on est témoin d'un danger d'origine électrique.

Effectif 24 heures par jour, 7 jours sur 7, le site reprend l'information du LIM. L'information sur les interruptions planifiées et sur les pannes (les deux données étant amalgamées) est accessible selon un découpage provincial, par région administrative, par MRC et par municipalité.

Conçu il y a cinq ans, le site [Affaires municipales et régionales](#) a été revu afin de mieux répondre aux besoins des usagers municipaux. Le site traite de tous les sujets pertinents :

- La page d'accueil précise le nom de l'interlocuteur désigné de la région. On y trouve l'information relative aux interruptions de service, à l'aménagement de réseau et à l'entretien de la végétation ainsi que des conseils en efficacité énergétique.
- L'onglet « Environnement et société » donne accès aux renseignements sur les dons et commandites, sur les comités de liaison, sur le Programme de mise en valeur intégré et sur la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

Perspectives

Voici un aperçu des sujets qui seront traités en 2013-2014 par le Comité de liaison Hydro-Québec – Fédération québécoise des municipalités :

- déploiement d'une infrastructure de mesurage avancée et de compteurs de nouvelle génération ;
- plan d'action en occupation et vitalité des territoires d'Hydro-Québec ;
- suivi des travaux du comité technique – Réseau de distribution d'électricité et emprises publiques municipales ;
- suivi des appels d'offres pour la production d'énergie et du programme d'achat d'électricité ;
- électrification des transports terrestres.

Le Comité de liaison a pour mandat de favoriser le dialogue entre Hydro-Québec et le monde municipal sur des enjeux communs afin d'en arriver à des prises de position conjointes. Nous vous invitons à lui faire part de vos commentaires et de vos attentes de façon à orienter ses travaux vers des sujets ou des préoccupations qui reflètent vos besoins.





Crédit: Alain Tardif

Parc linéaire interprovincial du Petit-Témis, région du Témiscouata.

Pour toute demande d'information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec – Fédération québécoise des municipalités, veuillez communiquer avec :

Josée Pépin

Hydro-Québec

Téléphone : 514 289-2211, poste 4200

Télécopieur : 514 289-4488

Courriel : pepin.josée@hydro.qc.ca

Nicolas Fleury

Fédération québécoise des municipalités

Téléphone : 418 651-3343

Télécopieur : 418 651-1127

Courriel : nfleury@fqm.ca

Préparé en collaboration avec
la Fédération québécoise des municipalités
et le groupe – Affaires corporatives
et secrétariat général d'Hydro-Québec

Septembre 2013

2013G162